

CLUB NAUTIQUE DE VIRY CHATILLON



Avis de course

de la régates de grade 5B "quillards de sport" le 22 mars 2015
organisée par le Club Nautique de Viry Châtillon - 91170
sur son plan d'eau

1. La régates sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2013 / 2016**,
- Les règlements fédéraux
- Les règles de classes.

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et Inscriptions :

- La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe **Vent d'Ouest** et **INQ d'un poids inférieur à 1,5 t**
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence FFVoile valide portant le cachet médical, l'autorisation parentale pour les mineurs et l'autorisation, si besoin, du port de publicité.
- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier:
 - de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAAF,
 - d'un certificat de jauge ou de conformité,
 - d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.
 - d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en, compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. Droits à payer : Les droits requis sont sans objet.

5. Programme : [voir page 3](#)

6. Instructions de Course :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. Responsabilité :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

8. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : **Paul marie Poulain**
Président du Jury: **Bernard Nouailhas**

9. Informations complémentaires : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter

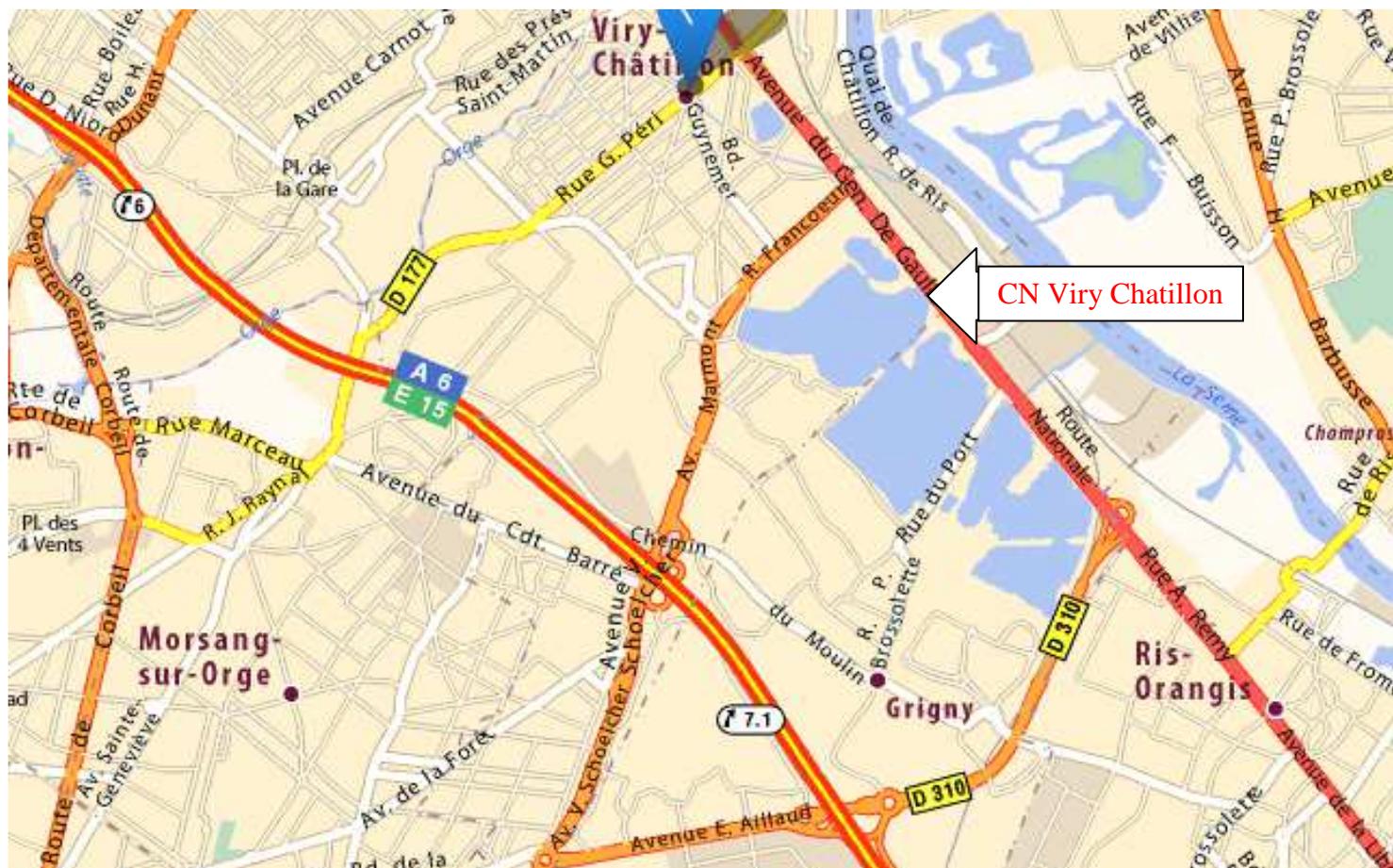
[C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex](mailto:C.N.ViryVoile@free.fr)

☎: **01.69.25.81.71** ✉: viryvoile@free.fr Site Internet : www.viryvoile.fr

ACCES :

Parking à bateau et club : CNV, plan d'eau de Viry Chatillon,
5 rue du Général de Gaulle – 91170 Viry Chatillon

PLAN D'ACCES



Vous Venez de PARIS

Prendre l'autoroute A6 en direction Lyon. Sortir "Viry Chatillon" (usine f1 Renault).

Prendre la direction "Viry Centre"

Passer devant "Leclerc" (souterrain), et suivre la route jusqu'au 7^{ème} feu.

Tourner à droite (RN7).

L'entrée du Club est à 300m environ sur la droite.

Vous Venez de PROVINCE

Prendre l'Autoroute A6 en direction de Paris: sortir "Grigny / Viry".

Prendre la direction "Viry Chatillon Nationale 7" par la D310.

Prendre la direction vers Paris sur la N7, vous passez devant le plan d'eau.

Faire demi-tour au prochain carrefour.

L'entrée du Club est à 300m environ sur la droite.

PROGRAMME

Dimanche 22 mars: 6 courses maximum

| | |
|----------------|--|
| 9 h à 10 h | Accueil, confirmation des inscriptions et grutage des bateaux. |
| 10 h 30 | Signal d'avertissement de la première course de la journée. |
| 16 h 30 | Heure limite du dernier signal d'avertissement. |
| 17 h | Grutage des bateaux. |
| 17 h30 | Classement et remise des prix |
| 18 h | Pot de départ. |

ORGANISATION

Dès votre arrivée le dimanche matin, votre bateau sera gruté **non mâté**, votre véhicule et sa remorque garés à un emplacement que vous indiquera un responsable.

Vous **confirmerez en suite votre inscription** au club House.

Après la remise des prix, grutage des bateaux **non mâtés**.
Des responsables vous aideront dans cette opération.

Si vous souhaitez stationner votre bateau, la semaine précédente, et où, la semaine suivante, contactez Claude Pironom: 01.69.21.88.30.

Mise à l'eau possible le samedi 22 mars entre 16 H et 19 H sur rendez-vous.